



Publics en situation de handicap

L'établissement n'étant pas spécialisé ni agréé pour dispenser les formations aux publics atteints d'un handicap moteur, pour vous faciliter dans vos démarches, notre établissement vous dirigera vers une auto-école spécialisée.

Modalités d'accompagnement

1. Prise de contact par l'ECOLE ROUTIERE avec l'établissement spécialisé aux fins de sollicitations de ses services pour vous former et de mise en contact.
2. Transmission des informations relatives à l'auto-école spécialisée notamment :
 - le nom de l'auto-école et de son responsable
 - leurs coordonnées téléphoniques
 - leur adresse